

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Exercice 2013



sommaire

ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Obligations des collectivités en matière de déchets	2
Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales	2
Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT)	2
Fonctionnement du SDEDA	3
Composition du SDEDA au 31 décembre 2013	3
Organisation du SDEDA	4
Compétences exercées	5
Marchés de prestations de service	5
Organisation du traitement dans l'Aube	6
Valorisation et compensation carbone	6
Contrats de valorisation	7
Les filières de valorisation des emballages et des papiers	8
2013, une augmentation de la valorisation	9
Ratios par type de déchets	9
Éléments financiers liés au fonctionnement du SDEDA	10
Éléments financiers liés au traitement des déchets	10
Éléments financiers liés à la revente des matériaux	11
Performances de valorisation des collectivités	12
Évolution sur 5 ans	14
Flux des déchets ménagers	14
Flux des emballages et des papiers	15
Coûts de traitement	16
Étude et travaux réalisés	17
Etude relative au financement d'une Unité de Valorisation Énergétique	17
Travaux au poste de transfert des Ecrevolles	17
Soutien au Développement Durable (SDD)	18

COMMUNICATION

Actions de communication de proximité	19
Porte à porte	19
Communication ciblée en entreprises	19
Animations scolaires 2012/2013	20
Animations scolaires 2013/2014	22
Animations extra-scolaires	23
Animations événementielles	24
Actions vers les publics relais	25
Visites du centre de tri Trival'Aube	25
Un nouvel outil : le triOzoo	25
Des visites et un colloque pour informer les élus	26
Contexte	26
Les installations visitées le 26 juin	26
Commission de Concertation	27
Deuxième colloque « Valorisation énergétique »	27
La communication grand public	28
Télévision locale, numéro vert et site Internet	28
Revue de presse	28

2013, Une année charnière pour la valorisation énergétique

Éditorial

Danièle Boeglin

Présidente du SDEDA

Un grand merci à tous les délégués qui ont permis à notre Syndicat de mener à bien de nombreuses actions au cours des 6 dernières années.

Nous avons en particulier mis en place un marché départemental de traitement s'adaptant aux spécificités de tri et aussi aux éventuels changements de flux de chacun de nos adhérents.

Le pôle communication, créé en 2006, a pris de l'ampleur. Il a développé de nombreux partenariats (associations, écoles, entreprises...) dans le but de sensibiliser au mieux l'ensemble des habitants à la problématique des déchets.

2007/2008

→ 1^{ères} animations scolaires et extrascolaires du pôle communication.

2009

→ 1^{er} juillet : intégration de toutes les collectivités aubois dans les marchés de traitement du Syndicat.

→ 1^{ère} campagne de sensibilisation sur Canal 32.

2010

→ Mise en ligne du site Internet et de la Web TV.

→ Partenariat avec la société Chazelle pour des visites tout public de leur chaîne de tri.

2011

→ Le Syndicat fêtait ses 10 ans.

→ Signature du contrat avec Eco-Emballages dont les soutiens financiers sont fonction des performances de tri.

→ Lancement du marché de vente des matériaux (hors verre) en partenariat avec les Syndicats Départementaux Ardennais et Haut-Marnais pour obtenir des prix plus intéressants.

2012

→ Etude du transfert de la compétence « Bas de quai » des déchèteries.

→ Projet d'une Unité de Traitement : visites de 5 sites (UVE + ISDND) et colloque « Conditions de création et d'installation d'un équipement de valorisation énergétique ».

2013

→ Le SDEDA a relancé ses marchés de tri et traitement pour la période 2014/2018.

Les nouveaux contrats ont permis de maîtriser l'augmentation des tarifs à + 1,42 % par rapport aux contrats de la période 2010-2013.

→ Pour plus de souplesse de fonctionnement, le statut juridique du Syndicat a évolué en Syndicat Mixte Ouvert.

→ Projet d'une Unité de Traitement.

Une Commission de Concertation a été mise en place. Elle est composée des chambres consulaires, d'associations, de l'ADEME et d'élus du SDEDA.

Visites de 2 exutoires : Unité de Valorisation Energétique du Syndicat Beauce Gâtinais
Valorisation et unité de méthanisation du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

Organisation d'un 2^e colloque ayant pour thème « Déchets, Energie et Développement local »

Lancement d'un marché d'assistance technique et juridique pour la mise en place d'une plateforme de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Durant la prochaine mandature, nous devons continuer à travailler avec la même volonté de baisser les tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles ce qui permettra de maîtriser au mieux les coûts.

Nous devons également mettre en place le nouveau mode de traitement pour les OMr tout en continuant, bien sûr, de sensibiliser les Aubois aux gestes de tri et de prévention.

Merci encore à l'ensemble de nos adhérents et à tous les membres du personnel pour leur implication et le travail accompli.

Obligations des collectivités en matière de déchets

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Selon la législation, les communes peuvent transférer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale : la collecte et le traitement ou, uniquement le traitement. Les collectivités ayant en charge le service public d'élimination des déchets ménagers doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, l'élimination des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions ».

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(EXTRAIT)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

... le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

Fonctionnement du SDEDA

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Syndicat ne compte plus de communes isolées parmi ses adhérents. Toutes les communes de l'Aube sont rattachées à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Composition du SDEDA au 31 décembre 2013

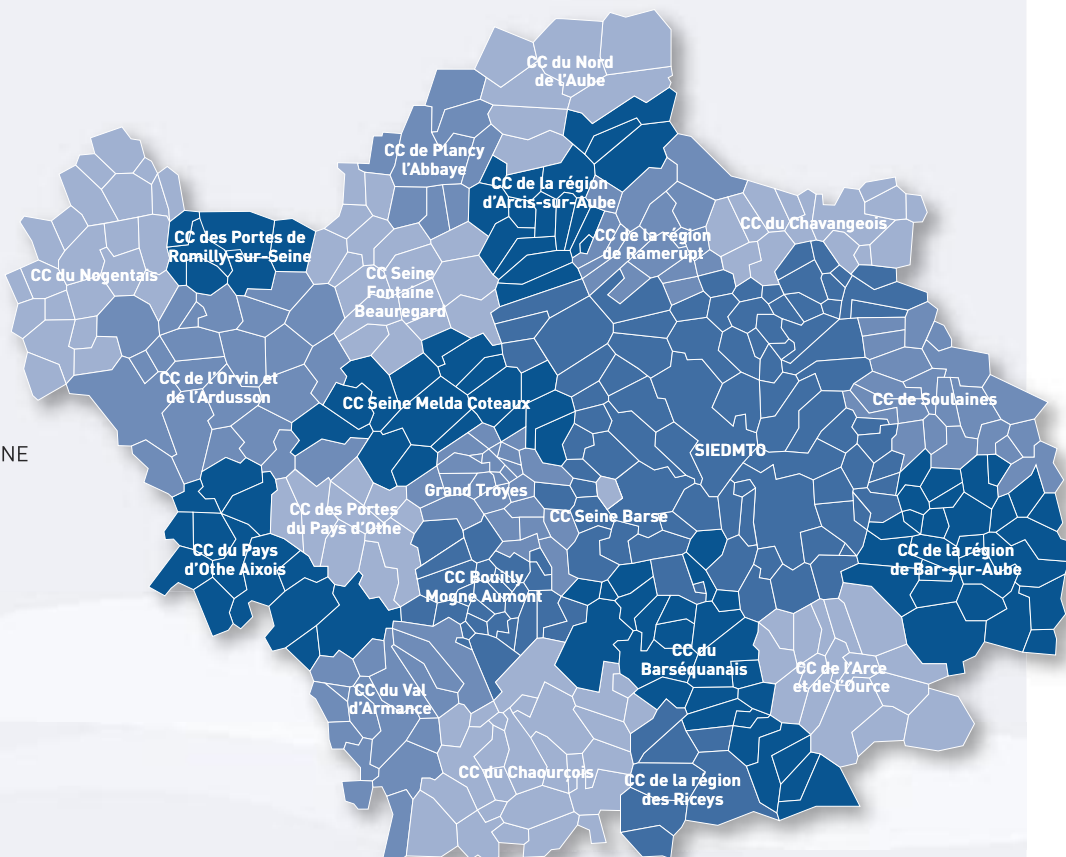
Le SDEDA est constitué de 23 entités membres réparties comme suit :

- 1 Syndicat Intercommunal (81 communes)
- 1 Communauté d'Agglomération (18 communes)
- 21 Communautés de Communes (334 communes).

23

membres

CA DU GRAND TROYES
 CC BOUILLY MOGNE AUMONT
 CC DE LA RÉGION D'ARCIS-SUR-AUBE
 CC DE LA RÉGION DE BAR-SUR-AUBE
 CC DE LA RÉGION DE RAMERUPT
 CC DE LA RÉGION DES RICEYS
 CC DE L'ARCE ET DE L'OURCE
 CC DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON
 CC DE PLANCY L'ABBAYE
 CC DE SOULAINES
 CC DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE
 CC DES PORTES DU PAYS D'OTHE
 CC DU BARSÉQUANAIS
 CC DU CHAOURÇOIS
 CC DU CHAVANGEAIS
 CC DU NOGENTAIS
 CC DU NORD DE L'AUBE
 CC DU PAYS D'OTHE AIXOIS
 CC DU VAL D'ARMANCE
 CC SEINE BARSE
 CC SEINE FONTAINE BEAUREGARD
 CC SEINE MELDA COTEAUX
 SIEDMTO



Organisation du SDEDA

43

délégués titulaires

Le fonctionnement du SDEDA est assuré par un Comité Syndical composé de 43 membres renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales. La représentation des différents adhérents s'établit de la manière suivante :

→ Collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Des délégués titulaires et suppléants sont désignés par chaque EPCI.

Le nombre de délégués est déterminé en fonction de la tranche de population :

0 à 10 000 habitants : 1 délégué titulaire + 1 suppléant

10 001 à 20 000 habitants : 2 délégués titulaires + 2 suppléants

20 001 à 60 000 habitants : 3 délégués titulaires + 3 suppléants

60 001 à 100 000 habitants : 6 délégués titulaires + 6 suppléants

Plus de 100 000 habitants : 13 délégués titulaires + 13 suppléants

→ Collège du Département

Un représentant est désigné par le Conseil Général (avec voix délibérative depuis juin 2013).



La Présidente (Madame Danièle BOEGLIN) et les Vice-Présidents (Messieurs Nicolas JUILLET et Patrick DYON) ont été élus au sein du Comité Syndical.

Compétences

COLLECTIVITES MEMBRES

Collecte



OMR-DV
PAP



Emballages
et/ou
papiers



PAP
et/ou
AV

Déchèteries

Transfert



Transport



Traitement



Stockage



Centre de tri



Recyclage



Compostage



Reversement des soutiens
à la tonne valorisée + rachat matières

Eco-organismes
et filières

Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.

Marchés de prestations de service

Toutes les collectivités sont intégrées dans les contrats du SDEDA pour les dépenses de traitement et les recettes issues de la valorisation.

Le SDEDA gère les contrats de prestations de services et détermine les modalités de remboursement des dépenses engagées auprès de ses adhérents par 12 acomptes (douzièmes) et un liquidatif d'ajustement (solde).

Le SDEDA gère deux marchés départementaux : le marché T1 2009 (décomposé en 6 lots en fonction de la nature des flux) pour les prestations de tri et traitement des déchets, et le marché T3 2009 pour le transfert du verre.

Ces marchés ont débuté le 1^{er} janvier 2010 pour une durée ferme de 4 ans dans le cadre de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum. Depuis leur mise en œuvre, des réunions sont régulièrement programmées avec les prestataires pour faire le point sur leur exécution.

En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux à partir de la norme NF X30-437 et de logiciels dédiés à chaque centre de tri.

Plan de prélèvements et de caractérisations des emballages et des papiers

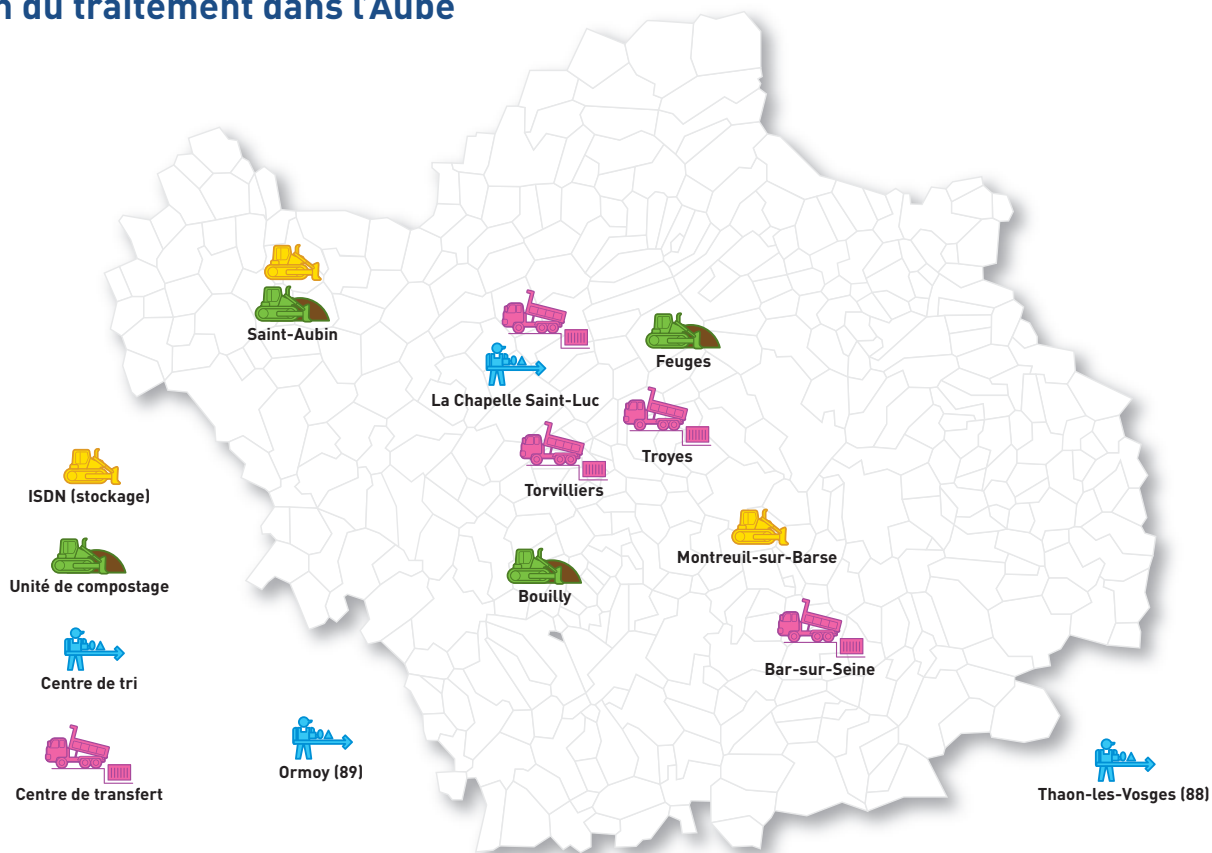
Afin de suivre la qualité des collectes sélectives, le SDEDA met en place annuellement, pour chacun de ses adhérents, un plan de prélèvements et de caractérisations des emballages et des papiers. Ce suivi a pour objectifs de :

- **Optimiser le nombre de caractérisations.**
390 caractérisations ont été effectuées en 2013. En termes de charge de travail, cela représente environ 672 heures de travail, soit **96 jours Equivalent Temps Plein** (hors temps d'exploitation des données recueillies).
- **Améliorer le suivi des prestations.**
- **Uniformiser les caractérisations.**
- Depuis 2011, le SDEDA a mis en place un suivi des **prélèvements d'échantillons à caractériser**. Cette démarche permet de valider que la norme NF X30-437 est bien respectée par les prestataires du SDEDA. **49 prélèvements** ont ainsi été réalisés sous le contrôle du Syndicat, soit **7 jours Equivalents Temps Plein**.

390
caractérisations

49
prélèvements

Organisation du traitement dans l'Aube



CENTRE DE TRANSFERT	Bar-sur-Seine	Sita Dectra
	La Chapelle Saint-Luc	Coved
	Torvilliers	Onyx Est
	Troyes (Ecrevolles)	site SDEDA géré par Ourry
CENTRES DE TRI	La Chapelle Saint-Luc	Chazelle Tri Valorisation
	Ormoy	Sorepar
	Thaon-les-Vosges	Triest
ISDND	Montreuil-sur-Barse	Valest
	Saint-Aubin	Sita Dectra
UNITÉ DE COMPOSTAGE	Bouilly	La Compostière de l'Aube
	Feuges	Agricompost 10
	Saint-Aubin	Terralys

Valorisation et compensation carbone

Dans le cadre des contrats de valorisation des emballages, le SDEDA s'engage à compenser 75 % du montant total de ses émissions carbone et participe, ainsi, à lutter contre le réchauffement climatique.

Les 24 tonnes équivalent CO₂ compensées en 2013 par le SDEDA (reprise des plastiques avec VEOLIA) seront utilisés en 2014 pour un programme de compostage des déchets à Madagascar.

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur privilégié des éco-organismes ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

Les recettes financières se décomposent en trois parties :

- Les recettes liées au contrat avec Eco-Emballages (soutien à la tonne triée STT).
- Les recettes liées au contrat avec Ecofolio.
- Les recettes liées à la vente des emballages et des papiers.

Le SDEDA restitue à ses adhérents la totalité des montants financiers issus de la vente des emballages et des papiers en fonction du prix de reprise des matériaux et de leurs performances de tri.

Concernant les recettes d'Eco-Emballages, le Comité Syndical a décidé que :

- Le **SDEDA conserve**, pour son fonctionnement, **10 % des recettes** perçues avec un minimum de 100 000 €/an.
- Le calcul de la répartition des soutiens financiers du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) est réalisé sur la base des résultats de valorisation de chaque collectivité.

L'intégralité des soutiens de la société Ecofolio est reversée aux collectivités.

Afin d'encourager les collectivités, le SDEDA verse chaque année une « **Prime à la performance** » aux 3 collectivités qui ont obtenu les meilleurs ratios en kg/habitant hors emballages en verre (montant : 5 % du STT).

En 2013, ont ainsi été récompensées :

- 1^{er} CC de la région des Riceys** (2 288,16 €),
- 2^e CC de la région de Ramerupt** (2 274,53 €),
- 3^e CC des Portes de Romilly-sur-Seine** (11 170,81 €).

3 outils au service des collectivités

Contrat Eco-Emballages

Le SDEDA a signé le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP), barème E, avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (échéance au 31/12/16).

En 2013, le SDEDA a missionné le cabinet Austral Environnement Ingénierie pour l'aider à obtenir le Soutien Développement Durable, SDD. Grâce à la participation active de ses adhérents et des prestataires, le SDEDA a été bénéficiaire d'une aide de 121 851 € soit 8% des recettes totales Eco-Emballages. (détail du SDD en page 18)

Contrat Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat avec Ecofolio avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2013. Le Syndicat gère la déclaration des papiers (catégorie 1.11) valorisés annuellement pour déclencher les soutiens financiers.

Contrats de valorisation des emballages et papiers

Le SDEDA a initié un **groupement de commande avec le SDEDM** (52) et **VALODEA** (08) qui a permis de bénéficier d'offres techniques et financières plus avantageuses que par les filières classiques de recyclage pour la vente des matériaux suivants :

- l'acier
- l'aluminium
- les briques appelées ELA (emballages liquides alimentaires) ou PCC (papiers cartons complexés)
- les cartons dits EMR (emballages ménagers recyclables) ou PCNC (papiers cartons non complexés)
- les flacons en plastique.

Cette démarche a permis de dégager une recette supplémentaire de 87 000 € soit 13 % de plus qu'en option Filière.

Pour le verre, l'option Filière a été conservée. Quant aux papiers, ils sont valorisés dans le cadre des marchés de tri.

Les filières de valorisation des emballages			
Matériau	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
ACIER	Coved Négocce	Aérosols, bidons de sirop, boîtes de conserve, canettes...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles...
ALUMINIUM	Sita Négocce	Aérosols, canettes, barquettes...	Semelles de fer à repasser, trottinettes, carters, mobilier...
CARTONS/CARTONNETTES (EMR/PCNC)	Sita Négocce	Cartons bruns, paquets de céréales, barils de lessive...	Cartons et cartonnettes d'emballages
EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES (ELA/PCC)	Coved Négocce	Briques de lait, soupe, jus de fruit, sucre...	Papier-toilette, enveloppes, papier-cadeau...
FLACONNAGES PLASTIQUES	Véolia Propreté	Bouteilles et flacons alimentaires (eau, lait...), d'entretien (javel, lessive...) et d'hygiène (gel douche...)	PET* : bouteilles, fibres textiles (polaire)... PEHD** : bacs de collecte, bancs, tuyaux...
VERRE	OI Manufacturing	Bouteilles, pots et bocaux	Bouteilles

* PET : PolyÉthylène Téréphtalate, plastique transparent

** PEHD : PolyÉthylène Haute Densité, plastique opaque

Dans le cadre des marchés avec ses prestataires de tri (Chazelle Tri Valorisation, Onyx Est et Sorepar), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des Journaux/Revues/Magazines avec la société Norske Skog Golbey et de Gros de magasin avec des papeteries.

Les filières de valorisation des papiers			
Matériau	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
JOURNAUX/REVUES MAGAZINES	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues...	Papier journal
ECRITS COULEURS ET DIVERS PAPIERS	Filière papiers (Sita Négocce...)	Papiers écrits couleurs, enveloppes...	Papier

2013, une augmentation de la valorisation

2013 est marquée par une baisse des déchets ménagers résiduels de 900 tonnes. En parallèle, les recettes augmentent grâce à un tri plus important et également un prix de vente des matières valorisées supérieur.

Ratios par type de déchets

Ordures Ménagères (OM)

287,9 kg/habitant/an (303 327 habitants collectés)

Déchets Verts (DV)

117,4 kg/habitant/an (85 862 habitants collectés).

Journaux/Revue/Magazines (JRM)

21,91 kg/habitant/an (242 497 habitants collectés).

Emballages Ménagers Légers (EML)

16,47 kg/habitant/an (242 497 habitants collectés).

Emballages Ménagers Légers

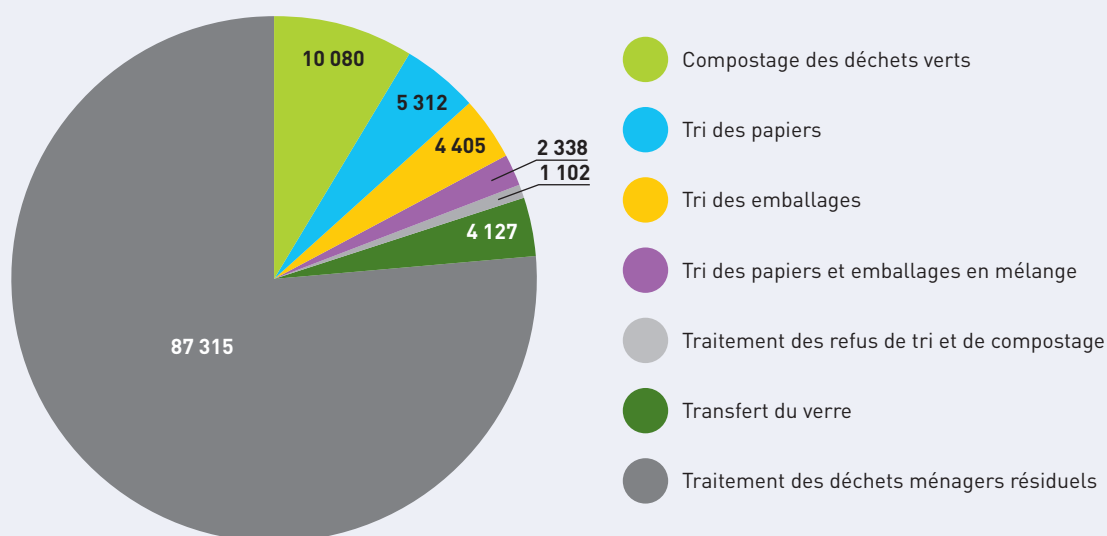
ET Journaux/Revue/Magazines EN MÉLANGE

38,43 kg/habitant/an (60 830 habitants collectés).

Transfert des emballages en Verre

28,68 kg/habitant/an (143 916 habitants concernés).

Répartition des tonnages par type de déchets (tonnes)



114 679 tonnes de déchets ménagers

1€
/hab
depuis 2005

Éléments financiers liés au fonctionnement du SDEDA

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnels et frais de structure) est assuré par une cotisation, inchangée depuis 2005, de 1 €/habitant.

Éléments financiers liés au traitement des déchets

Fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le SDEDA gère :

- un budget principal sur lequel sont affectées les dépenses courantes (loyer, assurances, frais de télécommunication ...). Ce budget est non assujéti à la TVA.
- un budget annexe sur lequel sont affectées les dépenses liées au traitement des déchets ménagers (personnel, factures, recettes...). Ce budget est assujéti à la TVA.

Marchés

En 2013, le SDEDA a géré 7 contrats de :

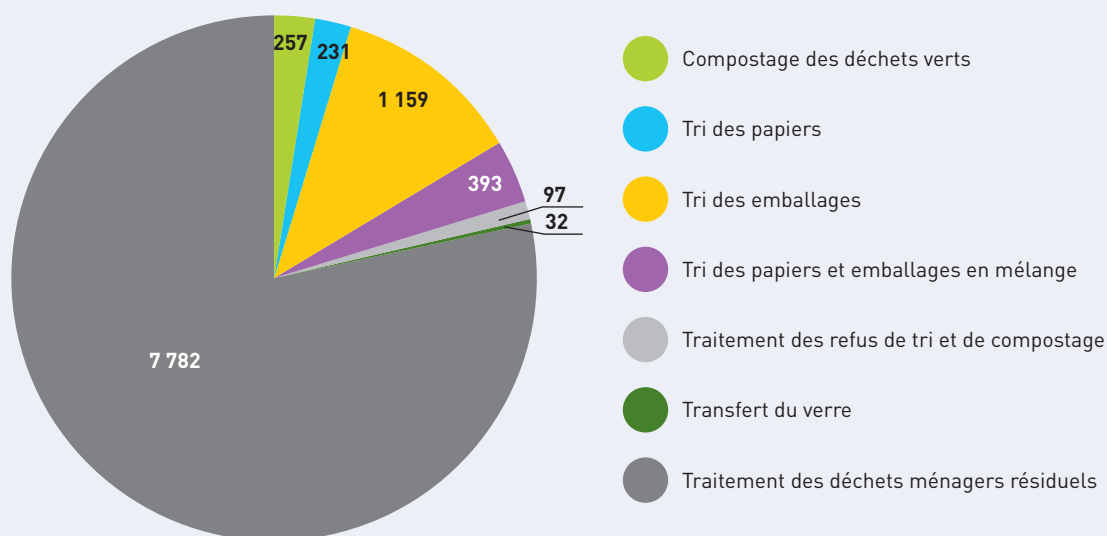
- transfert des ordures ménagères
- traitement des ordures ménagères
- transfert des emballages en verre
- compostage des déchets verts
- tri des emballages et des papiers (3 contrats selon les flux).

Coûts

Le coût total du traitement pour les collectivités en 2013 est de : 9 950 150 € TTC.

On constate une légère augmentation de 2,7 %.

Répartition des coûts par type de déchet (milliers d'€ TTC)

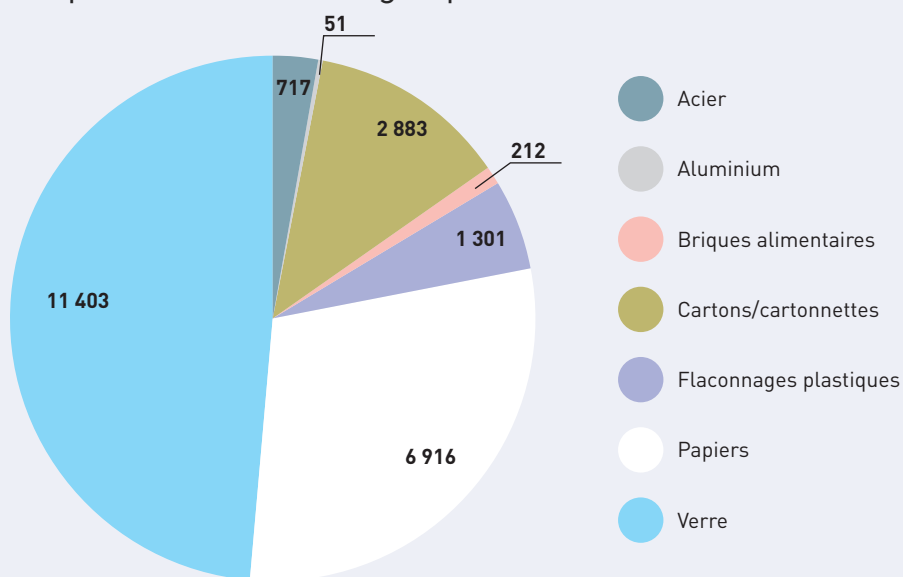


9 950 000 euros de dépenses

Éléments financiers liés à la revente des matériaux

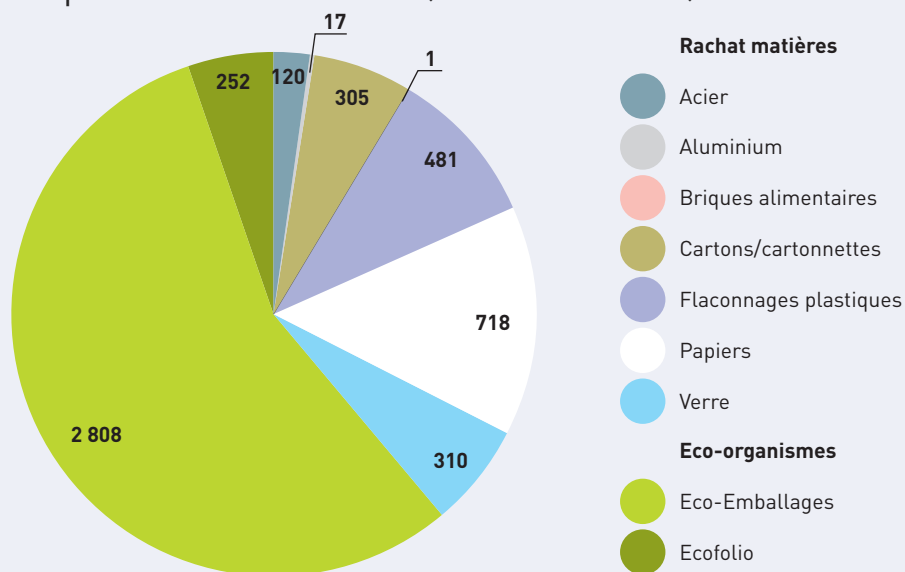
Grâce au geste de tri des aubois, 16 566 tonnes d'emballages (16 340 tonnes en 2012 soit + 1,3 %) et 6 916 tonnes de papiers (6 950 en 2012 soit - 0,5 %) ont été valorisés.

Répartition des tonnages par matériau (tonnes)



23 483 tonnes de matériaux revendus

Répartition des recettes (milliers d'€ HT)



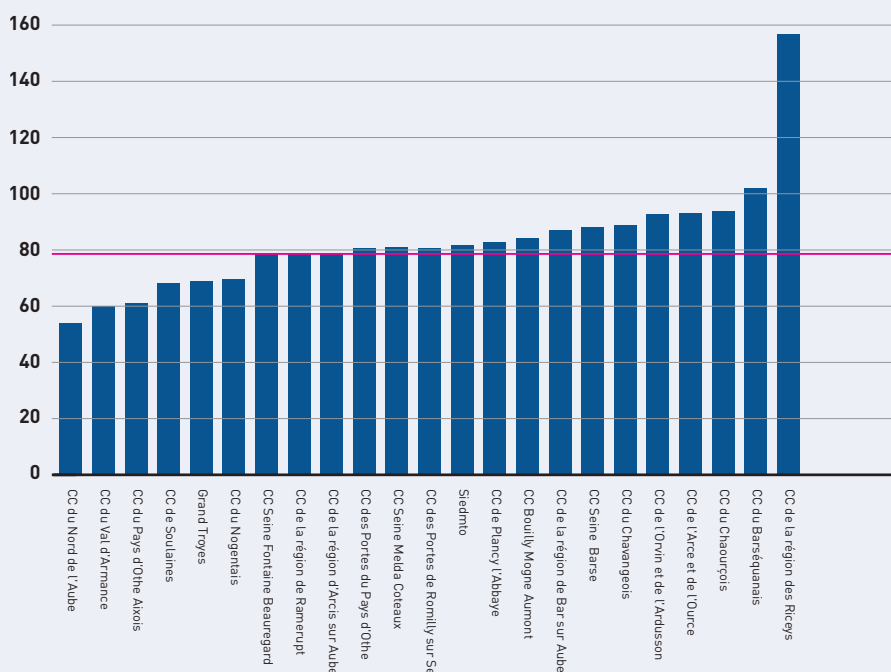
5 012 000 euros de recettes

Si les dépenses de traitement pour les emballages et papiers s'élèvent à **1 814 000 €**, leur valorisation rapporte plus de **5 000 000 €**.

Performances de valorisation des collectivités

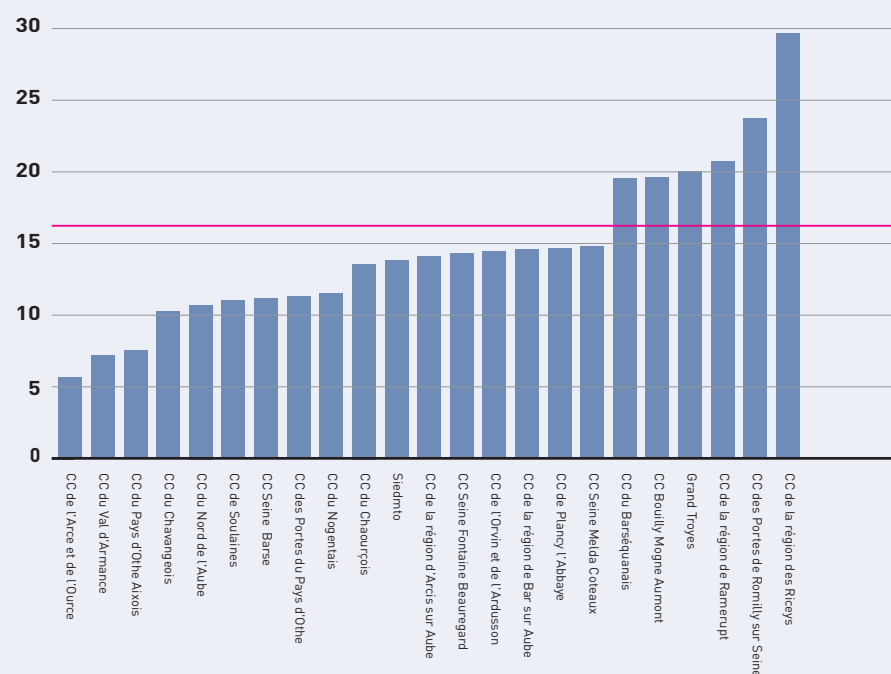
Performances tous
matériaux confondus
(kg/habitant)
(acier, aluminium, briques,
cartons, flaconnages
plastiques, papiers et verre)

77,4
kg/habitant



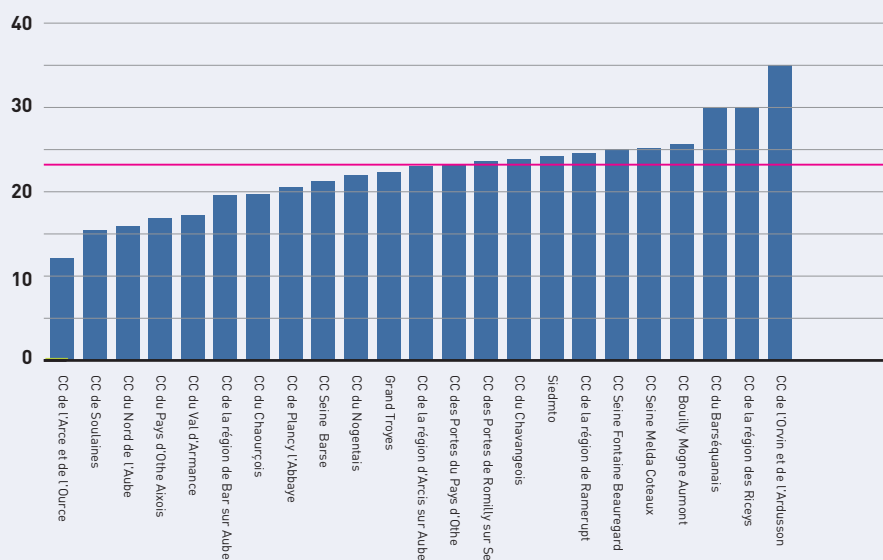
Performances
en emballages
hors papiers et verre
(kg/habitant)
(acier, aluminium, briques,
cartons et flaconnages
plastiques)

17,0
kg/habitant



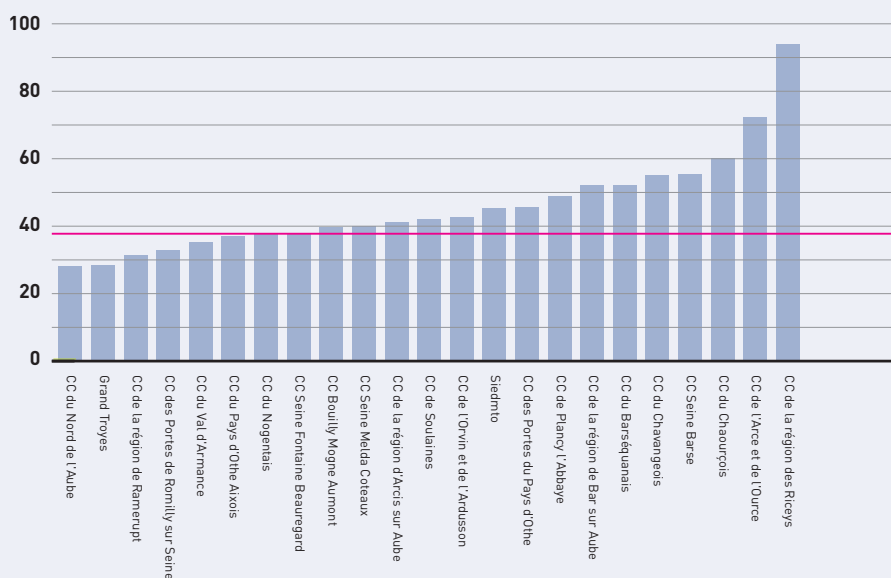
Performances
en papiers
(kg/habitant)
(journaux/revues/magazines,
gros de magasins)

22,8
kg/habitant



Performances en verre
(kg/habitant)

37,6
kg/habitant

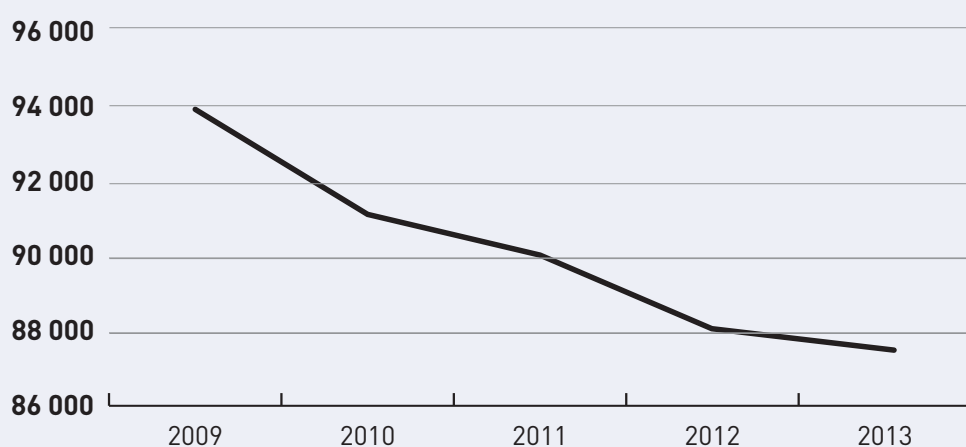


Evolution sur 5 ans

Si la baisse des tonnages en Ordures Ménagères résiduelles est fortement marquée, l'augmentation des performances de tri est plus progressive.

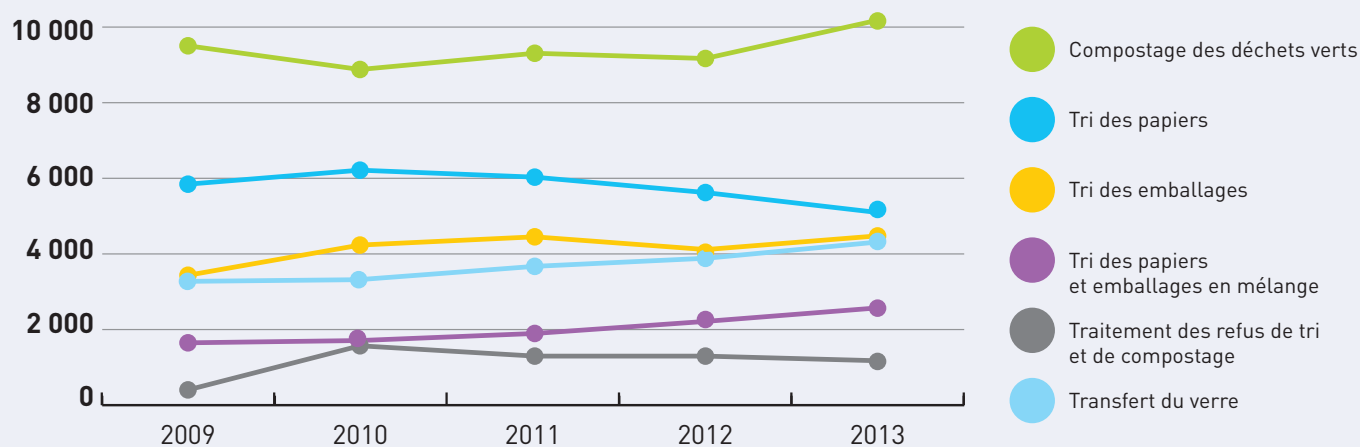
Flux des déchets ménagers

Traitement des ordures ménagères résiduelles (tonnes)



Depuis 8 ans, le SDEDA gère l'intégralité des flux principalement dans le cadre de ses propres marchés. En 5 ans, les ordures ménagères ont diminué de 7 % (12 % entre 2006 et 2013).

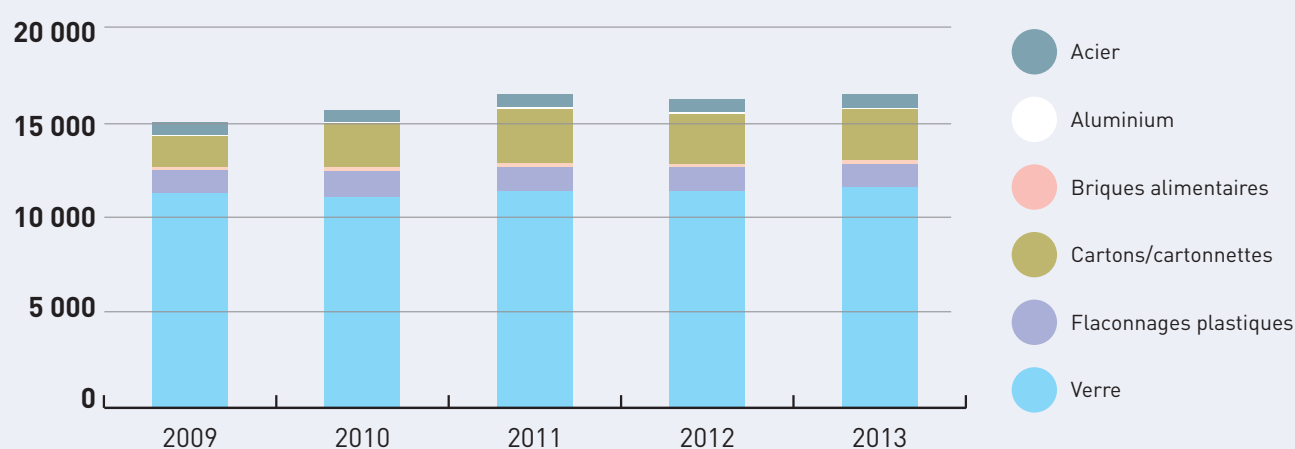
Évolution des tonnages des déchets valorisables (tonnes)



Sur 5 ans, la valorisation des emballages est en progression, contrairement à celle des papiers. Entre 2012 et 2013, on note une augmentation en déchets verts de 700 tonnes qui peuvent s'expliquer notamment par les conditions météorologiques.

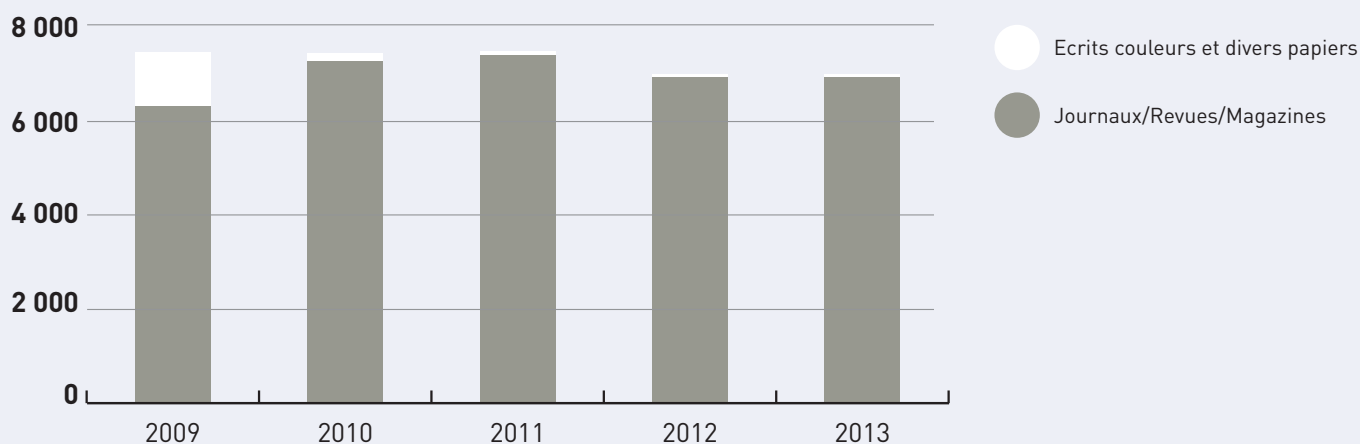
Flux des emballages et des papiers

Les tonnages d'emballages valorisés (tonnes)



On observe globalement une augmentation des emballages valorisés.
Au 31 décembre 2013, 16 566 tonnes ont été valorisées, soit 54,6 kg/habitant.

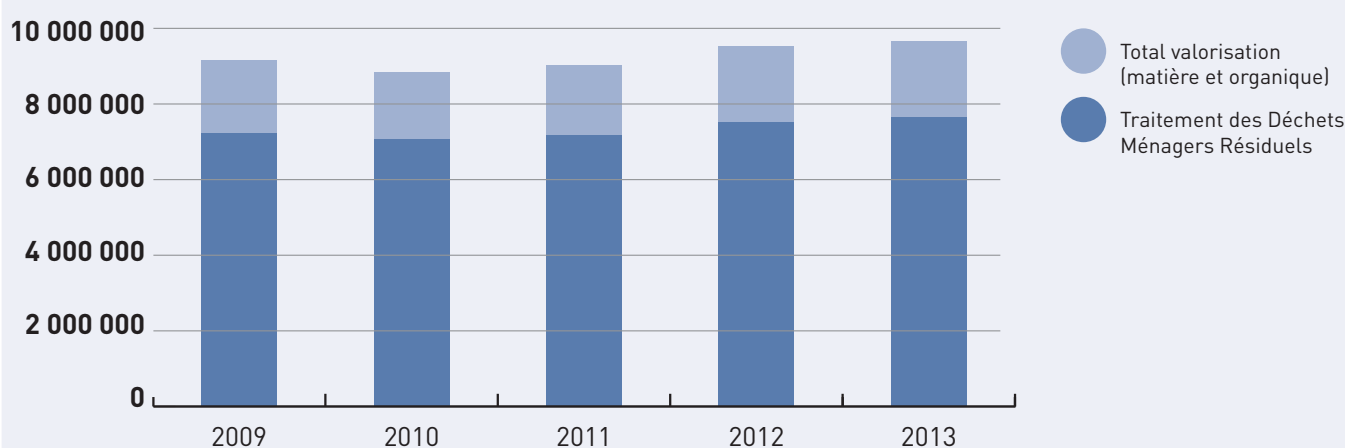
Les tonnages de papiers valorisés (tonnes)



Les quantités de papiers valorisées diminuent progressivement. Une des explications possibles est le développement de l'utilisation des autocollants « Stop pub » (en action de prévention).

Coûts de traitement

Coût global de traitement (€ TTC)



Le coût d'enfouissement subit les évolutions fiscales au fil des ans.

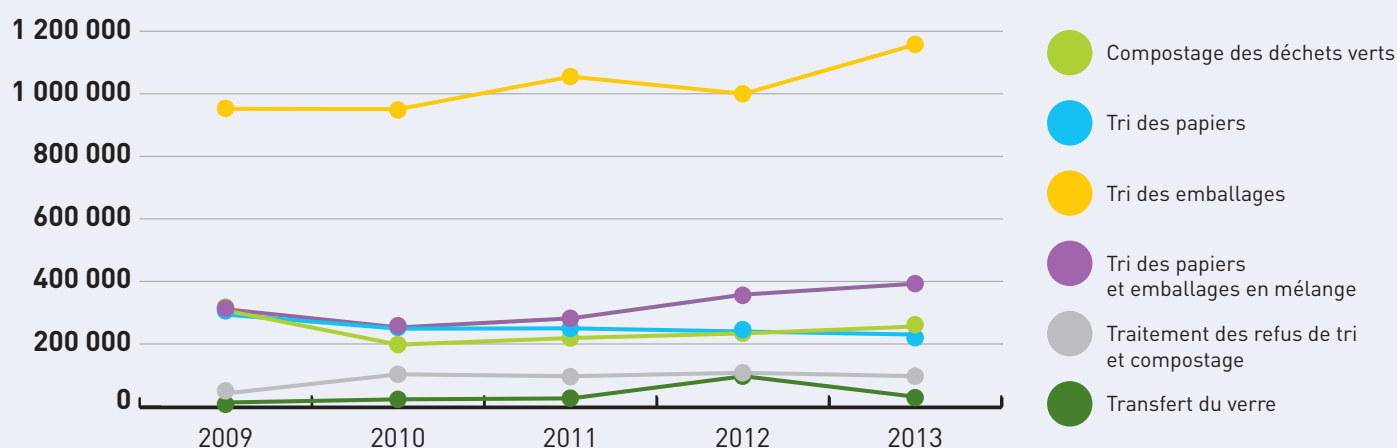
La TVA est passée de 5,5 % à 7 % en 2012 (passage à 10 % au 1^{er} janvier 2014).

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est passée en 2012 de 11 à 15 € HT/t pour l'ISDND de Saint-Aubin (20 € HT/tonne au 1^{er} janvier 2014).

Pour le site de Montreuil-sur-Barse, la TGAP est à 10 € HT/t car la valorisation est en mode « bioréacteur » (pas d'augmentation en 2014).

NB : les adhérents du Syndicat s'acquittent d'une TGAP moyenne (calculée sur les tonnages traités dans chaque site).

Coûts de traitement des déchets valorisables (€ TTC)



L'augmentation est due à une croissance des coûts de tri et des tonnages à traiter (+ 6,7 % soit environ 1 kg/habitant entre 2012 et 2013). Les aubois trient plus et mieux.

Etude et travaux réalisés

Le SDEDA marque sa volonté d'améliorer ses équipements et de mener les réflexions nécessaires sur l'avenir du traitement des déchets ménagers dans l'Aube.

Etude relative au financement d'une Unité de Valorisation Energétique

Le SDEDA poursuit sa réflexion de filière départementale de gestion des déchets ménagers résiduels. A ce titre, les deux points suivants ont été étudiés :

- les conditions d'accès au financement bancaire pour ce type d'opération au regard des garanties apportées aux organismes financiers, d'une part, et d'autre part par la capacité du SDEDA à assurer le remboursement des emprunts.
- les différents montages juridiques possibles entre maîtrise d'ouvrage publique et exploitation déléguée avec l'analyse du partage des risques.

Travaux au poste de transfert des Ecrevolles

Afin d'améliorer les prestations de transfert des Ordures Ménagères résiduelles, l'accueil des services de collecte et aussi les conditions de travail du personnel de la société exploitante, le SDEDA a réalisé des travaux de 3 natures différentes.



Le nouveau local d'accueil

Travaux de voirie

La circulation en sortie de bâtiment a été améliorée permettant ainsi aux semi-remorques de sortir en marche avant :

- extension de la raquette de retournement des poids lourds
- renouvellement d'une partie de la couche de roulement
- réalisation d'un ralentisseur trapézoïdal
- réparation des bordures affaissée en rive du mur de soutènement.

Maître d'œuvre : société Brugger-Viardot - Coût : 5 200 € HT

Réalisation des travaux : Eiffage - Coût : 89 805 € HT

Coordinateur sécurité : Dekra - Coût : 630 € HT

Travaux d'entretien et de réparation

Le site nécessite régulièrement des travaux d'entretien divers. En 2013, la somme de 21 986 € y a été consacrée.

Implantation d'un nouveau local d'accueil

La réglementation imposait de remplacer le local existant. Le SDEDA a donc installé un nouveau bungalow qui offre une surface deux fois plus grande et surtout, améliore les conditions de travail des agents de notre prestataire, la société Ourry. Le bâtiment est par ailleurs mieux isolé.

Réalisation des travaux : Yves Cougnaud - Coût : 23 077 € HT

L'aire de retournement du poste de transfert des Ecrevolles



Soutien au Développement Durable (SDD)

Dans le cadre du Barème E, Eco-Emballages a mis en place un nouveau soutien, le Soutien au Développement Durable.

Le SDEDA a souhaité y prétendre et pour cela, a dû réaliser un véritable tableau de bord de la collecte sélective.

Le SDEDA a mandaté la société Austral Environnement Ingénierie pour collecter auprès de ses adhérents les données liées à la collecte, nécessaires au remplissage du dossier de demande du soutien SDD pour l'année 2012.

Pour obtenir ce soutien, il faut répondre à au moins une cible pour chacun des 3 piliers du développement durable : Economie, Environnement et Social.

	CIBLES ÉCONOMIQUES	CIBLES SOCIALES	CIBLES ENVIRONNEMENTALES
	Coût de la collecte sélective	Emplois créés	Part de la collecte sélective par rapport aux OM
	Coût complets (contenants, collecte...) de la collecte sélective d'emballages ménagers en € HT / Tonnes recyclées	Effectif en nombre de postes de la collecte et du tri / Tonnes recyclées	Tonnes recyclées / Tonnes d'OMr+refus
Valeur de référence	< 204,0 €/t	> 100 pour 10 000 t	> 18,50 %
Valeur SDEDA	146,9 €/t	108,0 pour 10 000 t	19,21 %
Cible atteinte	OUI	OUI	OUI
	Recettes de la collecte sélective	Ambassadeurs du tri	Performance
	Montant du liquidatif + vente des matériaux / Coûts de la collecte sélective	Nombre d'ADT / Tonnes recyclées	Performance de collecte sélective (kg/hab/an)
Valeur de référence	> 110 %	> 15,9 pour 10 000 t	> 50,00 kg/hab/an
Valeur SDEDA	150 %	5,3 pour 10 000 t	56,64 kg/hab/an
Cible atteinte	OUI	NON	OUI
	Erreurs de tri	Accidents de travail	Emissions carbone
	Niveau de refus kg/hab/an	Nombre d'accidents avec arrêt / Effectifs en poste de la collecte sélective	Tonnes recyclées / tonnes d'OMr+refus
Valeur de référence	< 5,80 kg/hab/an	< 32,0 pour 1 000	< 124,0 kg CO ₂ /an
Valeur SDEDA	4,14 kg/hab/an	28,3 pour 1 000	167,3 kg CO ₂ /an
Cible atteinte	OUI	OUI	NON*

* Critère sur lequel le SDEDA et ses adhérents ne pourront guère s'améliorer du fait de la surface du territoire

Le SDEDA obtient ainsi 7 critères sur 9 et déclenche le soutien maximum (8% de bonification du Tus, Tarif unitaire de service de collecte et de tri).

Montant du SDD 2012 : 121 851 €

Actions de communication de proximité

Les ambassadeurs du tri ont pour mission d'optimiser la collecte sélective en impliquant les habitants. Ils mènent des actions au quotidien auprès de divers publics.

Le SDEDA a été une des 1^{ères} collectivités en France à mettre en place une équipe départementale d'ambassadeurs du tri.

Certaines collectivités locales ont également recruté un ou plusieurs agents de sensibilisation : ils travaillent en partenariat avec le Syndicat (Grand Troyes, CC du Nogentais et SIEDMT0) principalement pour le porte à porte, les animations scolaires et les documents à diffuser.

Porte à porte

Collectivités	Foyers rencontrés	Avis de passage déposés
CC des Portes du Pays d'Othe	1 164	1 019
CC du Barséquanais (action commencée en 2012)	2 826	3 033
CC du Nord de l'Aube (action à finaliser en 2014)	241	312
Grand Troyes (habitat collectif) Sainte-Savine - Quartier Foulon et Rue de l'Ouest	129	102
Grand Troyes (habitat collectif) Troyes - Chemin du Bout du Clos	12	8
Grand Troyes (habitat collectif) Troyes - Quartier Jules Guesde	323	304
Total foyers sensibilisés en 2013	4 695	4 778

9 473

foyers sensibilisés
au tri et recyclage

Communication ciblée en entreprises

Le SDEDA a été sollicité pour sensibiliser les agents du personnel de l'entreprise **3 média** (à Pont-Sainte-Marie). Cette dernière avait pour objectif de profiter d'une journée « Green Day » pour mettre en place le tri dans la salle de repos du personnel. Accompagné de divers acteurs de l'Environnement (Les Bouchons d'Amour, Les Jardins de Cocagne...), les ambassadeurs ont pu échanger avec le personnel sur les consignes de tri et les économies de matières premières.

Si le SDEDA est loin d'avoir sensibilisé les 600 membres du personnel, l'équipe du CHSCT a pris le relais pour assurer la continuité de l'action.

Leur prochain objectif : essayer de diminuer les quantités « astronomiques » de gobelets jetés afin de réduire leurs charges (redevance spéciale).

Autres structures où le SDEDA est intervenu pour sensibiliser le personnel : **les Nuits de Champagne, Les Jardins de Cocagne, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets RadioActifs.**

Opération de
sensibilisation auprès
des salariés de la
société 3média



Animations scolaires 2012/2013 (janvier à juin 2013)

« Chante le tri »

Suite à l'idée lancée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), le SDEDA a lancé en novembre, le concours intitulé « Chante le tri ».

Le principe de ce concours s'adressant aux classes de CP était le suivant : écrire un texte sur le tri et le recyclage se chantant sur l'air d'une comptine populaire.

8 classes se sont inscrites. Chacune avait la possibilité de rendre trois chansons. Les enseignants qui le souhaitent pouvaient bénéficier d'une animation pour obtenir des informations pratiques sur la gestion des déchets : consignes de tri, traitement des ordures ménagères résiduelles et des recyclables.

Composition du Jury

- Danièle BOEGLIN, Présidente du SDEDA
- Brigitte NOLLET, représentante de la DSDEN
- Denis LORANDEAU, Auteur-Compositeur-Interprète
- Chris HAYER, Animateur Ville de Troyes et Auteur-Compositeur-Interprète
- Delphine COUSINIÉ, Directeur Opérationnel d'Agences Aube/Yonne – VEOLIA Propreté

Le jury a délibéré « à l'aveugle ». Et finalement, les 3 prix ne sont décernés qu'à deux écoles.

Lors de la remise des prix qui s'est faite bien évidemment en chantant, chaque élève s'est vu remettre un diplôme et plusieurs goodies en matériaux recyclés.



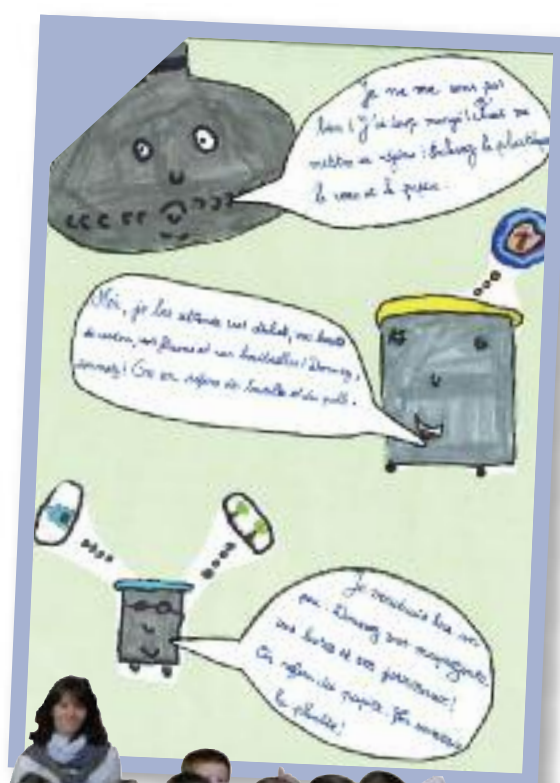
Sur l'air de
« La mère Michel »

1^{er} prix

Ecole de Torvilliers
Classe de GS/CP
de Mme Pouilly

Lots :

1 caméscope numérique
+ 1 jeu « Auto-écolo »©





Sur l'air de
« Le petit bossu »



2^e et 3^e prix

Ecole d'Isle Aumont
Classe de CP
de Mme Lehallier

Lots 2^e prix :
1 appareil photo numérique
+ 1 jeu « Drôle de déchets » ©
Lots 3^e prix :
1 lot de DVD et livres
sur l'environnement



Sur l'air de
« Une souris
verte »



Sur l'air de
« Une souris
verte »



Le bilan des animations

Communes	Nombre d'élèves
Arcis-sur-Aube (Les Cordeliers)	78
Avant-les-Marcilly	74
Bagneux-la-Fosse	18
Bar-sur-Aube* (Sainte Thérèse)	134
Bar-sur-Seine (Georges Leclerc)	66
Barberey-Saint-Sulpice*	48
Barbuise (Georges Lapierre)	44
Bossancourt	21
Bouy Luxembourg	15
Brienne-le-Château (Danton)	99
Chamoy	43
Chaource	71
Châtres	70
Courteranges	16
Couvignon	20
Daudes (Montaulin)	44
Droupt-Saint-Basle	18
Droupt-Sainte-Marie	20
Estissac (Les 3 Rivières)	76
Isle Aumont*	18
La Chapelle Saint-Luc (Ferdinand Buisson)	25

Communes	Nombre d'élèves
La Chapelle Saint-Luc (Jean Jaurès)	116
La Chapelle Saint-Luc (Teilhard de Chardin)	88
Le Plessis Mériot	40
Longsols	21
Macey	21
Mergey	49
Mesgrigny	22
Montaulin	44
Nogent-sur-Seine (Jean de La Fontaine)	152
Pavillon-Sainte-Julie*	17
Payns	93
Pont-Sainte-Marie (Eureka)	51
Pont-sur-Seine	64
Romilly-sur-Seine (Mignonnette)	67
Romilly-sur-Seine (Faubourg de Lion)*	25
Romilly-sur-Seine (Gambetta)	46
Rosières-près-Troyes (Fernand Vigneron)	202
Rouilly-Saint-Loup	24
Saint-Germain (Jean Monnet)	116
Saint-Julien-les-Villas (Robin Noir)	17
Saint-Léger-près-Troyes	25
Saint-Lyé*	61
Sainte-Savine (Jules Ferry)	25
Sainte-Savine (Louis Brisson)	55
Troyes (Diderot)	19
Troyes (Les Blossières)	22
Troyes (Les Cumines)	36
Troyes (Les Tauxelles)	104
Troyes (Pithou)	12
Troyes (Saint Bernard)	78
Troyes (Saint Dominique Savio)	41
Troyes (Saint Pierre)	140
Troyes (Sainte Marie)	133
Troyes (Jacques-Yves Cousteau)	19
Vendeuvre-sur-Barse (Pierre et Marie Curie)	244

3 307
élèves sensibilisés
au tri et recyclage



* Ecoles ayant participé au concours « Chante le tri »

Animations scolaires 2013/2014 (septembre à décembre 2013)**« La poubelle jaune raconte » 3^e édition**

Le SDEDA a donné le coup d'envoi en novembre à la 3^e édition du concours « La poubelle jaune raconte ».

S'adressant aux classes de CM1 et CM2, il consiste en la réalisation d'un récit illustré sur le devenir des déchets. 11 classes sont en lice et devront s'illustrer grâce à une BD, un polar ou pourquoi pas une histoire d'amour.

La remise des prix aura lieu en juin 2014.

Le bilan des animations

1 043

élèves sensibilisés
au tri et recyclage

Communes	Nombre d'élèves
Beurey*	23
Buchères*	24
Chappes*	24
Chavanges	105
Gélannes*	22
La Chapelle Saint-Luc (Jean Moulin)	86
Meurville	18
Montceaux-les-Vaudes	15
Nogent-sur-Seine (Jean Jaurès)	15
Nogent-sur-Seine (Saint Exupéry)	139
Payns*	22
Piney	24

Communes	Nombre d'élèves
Saint-André-les-Vergers (La Villeneuve)	27
Saint-Benoît-sur-Seine*	27
Saint-Lyé*	25
Torvilliers*	20
Troyes (Charpak)	38
Troyes (Marcel Pagnol)	23
Troyes (La Salle)	250
Troyes (Sainte Jule)*	32
Villery*	23
Villy-en-Trode*	17
Voué	44

* Ecoles participant au concours
« La poubelle jaune raconte »

Le lycée La Salle (Troyes) a contacté le SDEDA pour pouvoir sensibiliser le maximum d'élèves en une journée (pour perturber le moins possible les cours normaux). Aussi, 3 animations en amphithéâtre, de 2 heures chacune ont été proposées. L'école Saint Exupéry de Nogent-sur-Seine s'est, elle, engagée dans la démarche Eco-Ecole et a choisi pour la 1^{ère} année le thème des déchets. L'ensemble des classes a été sensibilisé à la fin du 1^{er} trimestre afin de servir de point de départ à la mise en place des actions prévues par l'école (mise en place du tri...).

BILAN GLOBAL DES ANIMATIONS SCOLAIRES 2013

4 350

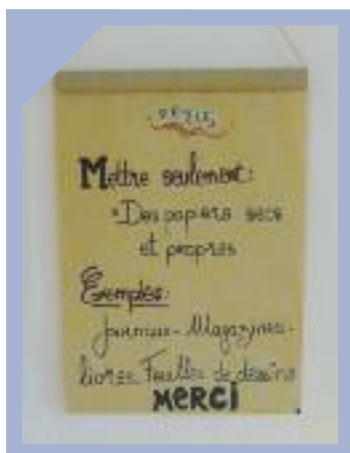
enfants
sensibilisés
(2012 : 2 616)

Animations extra-scolaires

384

enfants sensibilisés
au tri et recyclage

La commune de Courteranges ayant mis en place la réforme des rythmes scolaires a demandé au SDEDA d'intervenir 1 fois/semaine de la rentrée de septembre aux vacances de La Toussaint auprès du groupe des CP/CE1. 8 enfants ont ainsi travaillé sur les déchets verts/le compostage, les emballages/le tri...



Mise en place
du tri des papiers (ACM
Barberey-Saint-Sulpice)

Communes	Nombre d'enfants
Bar-sur-Aube (Maison pour tous)	8
Barberey-Saint-Sulpice (Le Tournesol)	27
Buchères	31
Clérey (La Farandole)	26
Colombé-le-Sec (Les Turlupins)	32
La Chapelle Saint-Luc (1000 couleurs)	14
La Chapelle Saint-Luc (Sara Hingot)	13
Pont-Sainte-Marie (Sarrai)	42
Romilly-sur-Seine (CE SNCF)	9
Rosières-près-Troyes (La Sauvegarde)	4
Rouilly Sacey (Les Salamandres)	15
Saint-Julien-les-Villas (Fernand Ganne)	60
Saint-Léger-près-Troyes	31
Soulaines Dhuys (Au Méli-Môme)	15
Troyes (Jules Guesde)	6
Troyes (Menois)	16
Villenauxe-la-Grande	27

Animations évenementielles

25 au 29 mars	Parcours de l'éco-habitat (Semaine du Développement Durable) organisé par la ville de Troyes à l'Espace Argence
28 mars	Animation « Gestion des déchets » (Semaine du Développement Durable) organisée par des étudiants de l'IUT au Parc des Moulins à Troyes
30 mars	Mettez-vous au vert avec l'ESTAC match au stade de l'Aube ayant pour thématique le développement durable
7 avril	Animation « Gestion des déchets » (Semaine du Développement Durable) organisée par la ville de La Chapelle Saint-Luc au Parc de Fouchy
12 avril	Animation « Gestion des déchets » (Semaine du Développement Durable) organisée par la ville de Troyes au quartier des Sénardes
18 mai	Ronde des Feux organisée par l'association Artitude 10 à Chaource
28 au 30 mai	Foires de Champagne sur invitation du Comice Agricole à Troyes
1 ^{er} juin	Fête du Jeu organisée par la médiathèque de Romilly-sur-Seine au Parc de la Béchère
7 juin	Les DÉÉÉglingués organisés par la CC du Barséquanais au marché de Bar-sur-Seine
8 juin	Olympiades inter-CMJ (Conseils Municipaux Jeunes) organisées par la ville de Troyes au Complexe Henri Terré
8 et 9 juin	Eco-Festi'val en Noxe organisé par la commune de Villenauxe-la-Grande
21 juin	Jeux Départementaux des Jeunes organisés par le CDOS au complexe Henri Terré à Troyes
29 juin	Fête des quartiers du Point du Jour/Chesterfield/Blossières organisée par la ville de Troyes
30 juin	Fête du Parc des Moulins (Agenda 21) organisée par la ville de Troyes
12 et 13 octobre	Ecol'Aube Festival organisé par l'association du même nom à Dosches



Actions vers les publics relais

Le SDEDA a travaillé avec diverses structures afin de « former » de nouvelles personnes pouvant à leur tour transmettre le message du tri. Ainsi, le SDEDA est intervenu auprès du : Club Mermoz (La Chapelle Saint-Luc), le Foyer d'hébergement Les Cytises (Troyes), la Médiathèque des Chartreux (Troyes), l'ADPS (Troyes) et Les Amis du Parc (Parc de la Forêt d'Orient).

Le SDEDA a également été sollicité par ses adhérents afin de « former » des agents travaillant dans des domaines liés à l'environnement :

- CC de l'Orvin et de l'Ardusson : 3 agents (administratif + technique)
- CC des Portes du Pays d'Othe : 1 agent (administratif)
- CC du Nogentais : 2 agents (technique)
- CC Seine Fontaine Beauregard : 2 agents (administratif + technique)
- SIEDMT0 : 6 agents (enquêteurs Tarification incitative)
- Troyes (Grand Troyes) : 2 agents (Brigade environnementale).

16

agents de collectivités
locales informés

Visites du centre de tri TRIVAL'AUBE



343

personnes ont visité
Trival'Aube avec le SDEDA.
C'est 100 visiteurs de plus qu'en 2012.

Publics

Nombre de visiteurs

ADPS Emploi / Agglomération	12
Brigade environnementale / Ville de Troyes	2
Collège Eureka / Pont-Sainte-Marie / 6 ^e	26
Collège La Villeneuve / Saint-André-les-Vergers / 3 ^e SEGPA	13
Collège Max Hutin / Bouilly / 6 ^e et 3 ^e	32
Collège Pithou / Troyes / 3 ^e DP	34
Ecole de Chaource / CM2	51
Ecole de Chavanges / CM1-CM2	30
Ecole Jean Monnet / Saint-Germain / CM2	22
Grand Troyes / Habitants du quartier Jules Guesde / Troyes	24
Lycée Camille Claudel / Troyes / 2 nd e à Terminale	28
Lycée des Cordeliers / Arcis-sur-Aube / CAPA	24
Lycée Lasalle / Troyes / Terminales	8
Particuliers	3
Personnel ANDRA	8
Personnel de Lit Santé Foyer Aubeois	3
Personnel SIEDMT0	7
Ville de Troyes - Habitants du quartier des Chartreux	16

Un nouvel outil : le triOzoo

Afin de sensibiliser de façon ludique les plus jeunes (cycle 2 à collège), le SDEDA a fait réaliser un jeu : le triOzoo.

Grand (H 1,60 m X l 2 m) et très coloré, il sera, entre autre, utilisé pour les événementiels.

Principe : lancer une balle, correspondant à un déchet, dans la bonne mascotte /poubelle.

- Crocover : poubelle à verre
- Papyrus : poubelle à papiers ou papiers/cartons
- Kangoutri : poubelle à emballages (ou flux multimatériaux)
- Poubellebeurk : poubelle à déchets non valorisables
- Pancarte Déchèterie (encombrants + déchets dangereux).



Des visites et un colloque pour informer les élus

Le SDEDA continue sa réflexion sur un nouveau mode de traitement des Ordures Ménagères résiduelles, tourné vers une meilleure valorisation.

Contexte

Les ordures ménagères résiduelles des Audois sont traitées par enfouissement sur deux sites distincts : les ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Saint-Aubin (25 000 tonnes) et de Montreuil-sur-Barse (65 000 tonnes). La fin d'exploitation programmée de ces sites est : 2014 pour le 1^{er} et 2021 pour le second.

De ce fait, les élus du SDEDA réfléchissent depuis quelques années sur les différentes possibilités s'offrant au département, et ce, tout en prenant en compte les objectifs définis par le Grenelle de l'Environnement en termes de valorisation.

Les installations visitées le 26 juin

Ces deux visites ont permis de comparer deux techniques très différentes tant d'un point de vue technique, financier que de valorisation : l'incinération et la méthanisation.



**Unité de Valorisation
Énergétique
Syndicat Beauce Gâtinais
Valorisation**



**Unité de Méthanisation
SIVOM de la Vallée de
l'Yerres et des Sénarts**



**A noter : le Comité Syndical sera renouvelé en 2014.
Pour que les nouveaux élus puissent travailler au mieux sur ce projet,
de nouvelles visites leur seront proposées.**

Commission de Concertation

La Commission, dont la Présidence est assurée par Michel THIÉBAUT (délégué de la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson), est composée des membres suivants :

- Associations (Association de Défense des Consommateurs, Fédération Audoise des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement)
- Institutions : ADEME, Direction Départementale des Territoires
- Chambres consulaires (Commerce et Industrie, Métiers et Artisanat, Agriculture)
- Elus de diverses Communautés de Communes et du Grand Troyes
- SDEDA (Présidente, Vice-Présidents et 2 agents).

Mars : réunion d'introduction et de présentation (fonctionnement/missions du SDEDA ; gestion des déchets ménagers audois ; présentation de la démarche de concertation et de ses objectifs)

Avril : présentation des actions de communication menées, du gisement des déchets audois et intervention d'Estelle ROTH, spécialiste des techniques de valorisation et de traitement des déchets

Novembre : présentation de la Charte de concertation, du projet de PPGDND (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Non Dangereux), des nouveaux marchés de tri/traitement et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique et économique ; financière et fiscale ; communication pour la mise en place d'une plateforme de traitement des déchets

Deuxième colloque « Valorisation énergétique »



Le SDEDA a également organisé le 10 septembre un colloque ayant pour thème « Déchets, Énergie et Développement local ». Pour introduire cette soirée, un film retraçant le ressenti des élus lors des visites a été diffusé. Puis, divers spécialistes sont intervenus sous forme de conférence-débat :

- Nicolas GARNIER, Délégué Général d'AMORCE
« Les déchets, ressources énergétiques »
- Jean-Marie CARDEBAT, Economiste, Directeur du LAREFI
« Transition énergétique et économie circulaire »
- Patrick SCHEURER, Directeur Général du SMITOM-LOMBRIC
« Une usine de valorisation énergétique comme outil d'attractivité territoriale »
- Christian PUECH, Président du Syndicat mixte de Beauce Gâtinais Valorisation
« Synergie entre valorisation énergétique et industrie »

Paroles d'élus du SDEDA

Extraits du film

« Nous avons eu besoin de beaucoup d'énergie pour créer ces déchets et c'est assez agréable de pouvoir en récupérer en fin de vie. Ces déchets ont une petite vie qui a rendu service à l'un, à l'autre. Il se trouve très bien qu'on puisse aujourd'hui arrêter de mettre en décharge toute cette énergie qu'on a vue sous forme soit de gaz, soit de vapeur, même si le côté vapeur me paraît, économiquement, beaucoup plus valable. »

« Le déchet est réellement une source d'avenir. »

« Je me rends compte aussi que ces différentes possibilités d'élimination des déchets vont créer des déchets ultimes plus ou moins importants et je pense que la solution que nous avons vue en incinération est assez intéressante dans la mesure où on ne laissera pas des montagnes de déchets à nos enfants. »

La communication grand public

Le SDEDA, en parallèle de ses actions de communication de proximité, mène des campagnes d'informations tout public.

Télévision locale, numéro vert et site Internet

Canal 32

Le SDEDA diffuse tout au long de l'année 6 spots différents. Présentant le SDEDA, ludiques sous forme de quiz, informatifs, ils prennent différentes formes.

Numéro vert Infos Tri 0 800 100 889

Le pôle « communication » a répondu à 68 appels téléphoniques. Ce nombre, en baisse, s'explique notamment par le fait que les ambassadeurs du tri ne peuvent pas répondre à tous les appels téléphoniques : la majorité de leur temps étant dédié à la sensibilisation de proximité. De plus, les usagers laissent rarement de messages.

Site Internet : www.sdeda.fr

La fréquentation du site Internet a encore augmenté en 2013 : 20 000 visiteurs de plus qu'en 2012 l'ont en effet consulté, soit une moyenne de 177 personnes par jour. Le site sera refondu en 2014 : la partie « Grand Public » dans un 1^{er} temps puis l'espace « Adhérents ». Le site sera alors plus facile d'accès, pourra intégrer des vidéos (qui viendront en complément de la Web TV sur Youtube) et surtout permettre d'être consulté depuis n'importe quel support numérique (Tablettes et Smartphones).

64 711

visiteurs sur
le site en 2013

Revue de presse (extraits)



LE QUIZ Compostage



CHARADE

Mon 1^{er} est un métal.

Mon 2^e signifie que l'on ne dit pas la vérité.

Mon 3^e est une conjonction de coordination.

Mon 4^e sert à jouer aux fléchettes.

Mon tout est synonyme de biodégradable.

QUEL EST LE POIDS DE DÉCHETS COMPOSTABLES JETÉS CHAQUE ANNÉE
PAR UNE SEULE PERSONNE ?

- ☐ entre 30 et 50 kg
- ☐ entre 50 et 80 kg
- ☐ entre 80 et 100 kg

PARMI CES DÉCHETS,
LESQUELS NE SE COMPOSTENT PAS ?

- | | |
|---|---|
| ☐ os | ☐ cartonnettes |
| ☐ filtres à café | ☐ fleurs fanées |
| ☐ essuie-tout | ☐ litière pour chats |

LE COMPOSTAGE S'EFFECTUE GRÂCE À DES ÊTRES VIVANTS
APPELÉS LES DÉCOMPOSEURS (OU RECYCLEURS).
À QUELLE FAMILLE APPARTIENNENT-ILS ?

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| ☐ crustacés | ☐ bactéries | ☐ annélides |
| ☐ champignons | ☐ acariens | ☐ myriapodes |

Réponses
1. Fer-Ment-Et-Cible - Fermentescible
2. Entre 50 et 80 kg. En compostant, c'est autant de déchets qui ne vont pas en enfouissement.
3. Les os, les cartonnettes (à cause des encres) et la litière pour chat ne se compostent pas.
4. Tous. Exemples : cloportes, azobacter, lombrics, actinomycètes, oribatés, mille-pattes.



Syndicat Départemental d'Élimination
des Déchets de l'Aube

TRIONS MALIN

Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 93047
10012 TROYES Cedex

Tél : 03 25 83 26 28
Fax : 03 25 83 23 94

sdeda@wanadoo.fr

www.sdeda.fr
www.youtube.com/user/SyndicatDechetsAube

